

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 129-209-1914 portant règlement sur l'installation, l'ameublement et les frais divers des hôtels des Gouverneurs et autres fonctionnaires ayant droit à la gratuité du logement et de l'ameublement dans les Colonies et pays de Protectorat.

n° 129-209-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mars 1914

Numéro JO
n° 209 du 31/03/1914

Date du numéro
31 mars 1914

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 23 janvier 1914 portant règlement sur l'installation, l'ameublement, la domesticité et les frais divers des hôtels des Gouverneurs et autres fonctionnaires ayant droit à la gratuité du logement et de l'ameublement dans les Colonies et pays de Protectorat;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 23 janvier 1914 sus-visé. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.